

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Présents : MM. LECINA, BOURBON, CADENEL, CLARES, DUVAL, ESCAX, ETHEVE, FILLAQUIER, GACHET, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, PIVA, ROUSSEAU, SCHNEIDER.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Procurations : Mme BLANQUER à Mr LECINA, Mme CITERNE à Mme DUVAL, Mme TAFFOREAU à Mr SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Mr GACHET Philippe

### **1) APPROBATION PROCES-VERBAL DU 07 SEPTEMBRE 2021 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2) INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR Mr LE MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T. :**

- Signature d'une mission partielle de Maîtrise d'Œuvre avec le Cabinet INDIS de CARCASSONNE pour lui confier l'élaboration d'un dossier de demande de subvention en vue de travaux de réfection de voies programme 2022 :

Commande d'un montant de: - **500,00 € HT**

- Signature d'un devis de travaux avec l'entreprise COLAS de CARCASSONNE pour revêtement en « tri couche » sur une partie de la rue LA GENEVRIERA, dans le cadre de travaux de raccordement de réseaux par Carcassonne Agglo au niveau de la propriété PIETRASINSKI. La totalité de la chaussée de la rue a été reprise par l'entreprise, avec prise en charge par la commune pour la partie non concernée par les travaux de raccordement :

Commande d'un montant de : - **3.650,00 € HT**

- Signature d'un contrat de maintenance annuel avec SARP OSIS SUD EST de CARCASSONNE pour pompage/nettoyage et contrôle du bon fonctionnement du poste de relevage (pour eaux usées) du Club House de TENNIS :

Commande d'un montant de : - **372,00 € TTC**

### **3) CARCASSONNE AGGLO – CONVENTION DE GESTION DE SERVICE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES :**

- VU la délibération n° 2020/02 en date du 30 janvier 2020 du Conseil Municipal de notre commune autorisant Mr le Maire à signer la convention *de gestion de services pour l'exercice de la compétence relative à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines*, avec l'E.P.C.I. CARCASSONNE AGGLO,
- VU la convention *de gestion de services pour l'exercice de la compétence relative à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines*, avec l'E.P.C.I. CARCASSONNE AGGLO, signée le 05 mars 2020, entre la commune de PALAJA et CARCASSONNE AGGLO,
- VU la délibération n° 2021-331 en date du 29 septembre 2021 du Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo, décidant de prolonger les conventions de gestion de services établies avec les communes afin qu'elles puissent poursuivre de manière transitoire l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » sur l'année 2022,

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la nouvelle convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence relative à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines, avec CARCASSONNE AGGLO.

*Adopté à l'unanimité*

../...

#### 4) PLAN DE RELANCE – CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE – CONVENTION POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

Mr le Maire présente la convention de financement qui fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et pour lequel la collectivité a déposé un dossier en ligne sur « Démarches Simplifiée, qui a été accepté.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'ÉTAT subventionne :

- Le volet *équipement* et travaux sur les réseaux informatiques,
- Les *services et ressources numériques*

Le reste de la dépense est la charge de la commune.

Le montant des contributions financières des 2 parties, est le suivant :

- **Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 11.344,48 €**
  - **Dont subvention de l'Etat demandée : 7.920,00 €**

SOIT :

- Coût total collectivité (TTC) sur le volet « équipement » : 11.244,48 €
  - Dont subvention de l'Etat demandée : 7.870,00 € soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 69,99 %
- Coût total collectivité (TTC) sur le volet « services et ressources numériques » : 100,00 €
  - Dont subvention de l'Etat demandée : 50,00 € soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention précisant les modalités et engagement des 2 parties.

*Adopté à l'unanimité*

#### 5) CITY STADE – DEPLACEMENT DU SITE :

Suite aux nombreuses doléances des riverains, se plaignant de la gêne occasionnée par les utilisateurs de ce lieu, qui a entraîné la fermeture du site, il est proposé de déplacer ce terrain de jeux au niveau du Complexe Sportif, à côté du terrain de « Pum Track », sur la partie engravée

Le coût pour le démontage et le remontage sur nouveau site avec assistance montage par un technicien AGORESPACE s'élève à : **10.299,00 € HT.**

A ce montant, il faut prévoir :

- Le rebouchage des trous du site actuel,
- 3 agents du service technique pendant toute la durée du chantier,
- Frais de construction d'une nouvelle plateforme

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Mr le Maire à signer la proposition de la Sté AGORESPACE et les frais annexes à ce transfert.

*Adopté à l'unanimité*

../...

**6) DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2022 :**

- a) Construction boulo-drome :** montant global estimé de l'opération : **247.991,63 € HT**

Ce dossier sera présenté auprès des services de l'ETAT (au titre de la D.E.T.R. 2022), à la REGION et au DEPARTEMENT.

- b) Travaux de voirie :** montant global estimé de l'opération : **97.600 € HT**

Quartiers concernés : Lo Laurier, La Cotela, Requesta, La Campanela, La Sadreia, La Cotela et La Genesta.

Ce dossier sera déposé auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL.

- c) Travaux sur réseau éclairage public :** montant estimé des travaux : **25.446,18 € HT**

Rues concernées : Comba dels Martirs, La Captorta et La Rana

Ce dossier sera transmis au SYADEN.

*Adopté à l'unanimité.*

**7) GESTION MOBILE DES DONNEES MAIRIE :**

Afin de mettre en place une meilleure organisation en interne, entre les Élus, et les Services Techniques et Administratifs de la mairie, il est proposé l'offre de la société NOMALYS qui consiste à partir d'un logiciel de gérer les données mobiles de la mairie.

Cette application numérique permettra de mieux répondre aux demandes des particuliers ou des associations, entre les Elus, et les Agents des différents services de la commune qui auront en même temps connaissance d'une information ou d'une demande à traiter et pourront ainsi suivre sa réalisation en temps réel.

Le coût d'installation est de :

- **4.714,00 € HT**
- Avec un abonnement annuel de 3 ans : **900,00 € HT.**

*Adopté à l'unanimité.*

**8) PROJET DE CREATION D'UN DEUXIEME TERRAIN DE « PADEL » :**

La commune est dotée d'un terrain de jeu de « PADEL » jouxtant les terrains de tennis, au niveau du Complexe Sportif, géré par l'Association du TENNIS CLUB « Le Briolet ».

Au vu du nombre croissant d'adhérents, les dirigeants et membres de cette Association souhaitent que la commune se dote d'un deuxième terrain de jeu de « PADEL ».

L'Association du TENNIS CLUB « Le Briolet », s'engage à participer, comme elle l'avait fait lors de la construction du premier terrain de jeu de « PADEL », au financement à hauteur de 20.000 euros.

Cette infrastructure permettra à l'association d'accueillir les licenciés (220 actuellement) et de poursuivre son développement.

Mr le Maire présente le devis de la Société MERCAMOTOR de BARCELONE (qui a réalisé le 1<sup>er</sup> terrain de jeu de « Padel »), spécialisée dans la réalisation de ces infrastructures spécifiques, d'un montant de **41.618,00 € HT.**

*Adopté à l'unanimité. (Mm MOUCHET Aurélie n'a pas pris part au vote).*

**9) BUDGET M14 – VIREMENT DE CREDIT :**

Les virements de crédits suivants sont adoptés à l'unanimité :

../...

	<b>Diminution sur crédits Déjà alloués</b>		<b>Augmentation de crédits</b>	
	<b>Article/opération</b>	<b>Sommes</b>	<b>Article/opération</b>	<b>Sommes</b>
<b>Frais d'études prestation AMO par l'ATD (aménagement entrée village)</b>	2315/280	<b>1.300 €</b>	2031	<b>1.300 €</b>
<b>Création d'un 2<sup>ème</sup> terrain de PADEL et déplacement terrain du City Park</b>	2315/280	<b>65.000 €</b>	2315/241	<b>65.000 €</b>

La séance est levée à 20H.